

Notre promesse de garantie

La qualité « Made in Germany » est fiable

Toujours fournir à ses clients une qualité maximale est un des éléments clés de la philosophie d'entreprise de DIY Element System GmbH (« DIY Element System »).

Nous fournissons ainsi volontairement aux consommateurs une garantie fabricant de dix ans sur nos produits.

Les conditions de garantie suivantes s'appliquent :

Conditions de garantie

Généralités

Cette garantie fabricant vis-à-vis des consommateurs s'applique en plus de la garantie légale dont bénéficie le consommateur vis-à-vis du vendeur. Les prescriptions en matière de responsabilité, résultant par ex. de la loi sur la responsabilité du fait des produits défectueux en cas de violation intentionnelle ou de grave négligence, en cas d'atteinte à la vie, à l'intégrité corporelle ou à la santé par DIY Element System ou ses agents d'exécution, restent applicables.

En application de la présente garantie fabricant, par « consommateur », on entend toute personne physique qui détient la propriété du produit et qui ne l'a pas acquise dans le cadre de son activité professionnelle indépendante ou commerciale. Le « premier client » est le consommateur qui a obtenu le droit de propriété sur le produit en tant que premier consommateur.

Garantie

La garantie s'applique uniquement aux premiers clients qui ont acheté à partir du 01.01.2014 des produits DIY Element System des gammes Classic, Easy & Pieds de meubles (la date d'achat fait foi).

DIY Element-System garantit aux consommateurs des produits exempts de vices sur les matériaux, de fabrication et de construction. L'état actuel de la science et de la technique au moment de la fabrication fait foi pour déterminer la présence ou non d'un vice sur les matériaux, de fabrication ou de construction.

La garantie est valable exactement dix ans à partir de la date d'achat par le premier client, la garantie n'a plus cours néanmoins au plus tard 11 ans après la fabrication du produit concerné. L'octroi de prestations dans le cadre de la garantie ne prolonge pas le délai de garantie. Ceci s'applique surtout en cas de remplacement ou de réparation. Dans ces cas, le délai de garantie ne recommence pas à courir.

Les revendications de réparation des dommages indirects ou découlant de la responsabilité du fait des produits ne sont valables que conformément aux prescriptions légales obligatoires.

Notification écrite des défauts

Les droits qui résultent de la présente garantie peuvent être invoqués par le consommateur pendant la période de garantie par le biais d'une notification écrite des défauts auprès de DIY Element System ou du détaillant auprès duquel le premier client a acheté le produit. Ceci présuppose toutefois que le défaut doit être notifié dans les deux mois après que le consommateur en ait pris connaissance ou aurait dû en prendre connaissance. Le consommateur est tenu de prouver le respect du délai de recours à la garantie (via la facture d'achat). DIY Element System se réserve le droit en fonction de la date de fabrication de déterminer le début de la période de garantie.

Conséquence du cas de garantie

En cas de recours à la garantie, DIY Element System a le choix entre le remplacement du produit ou le remboursement du prix d'achat. DIY Element System acquiert la propriété des produits remplacés.

En général, le consommateur obtient un échange du produit défectueux, avec l'accord de DIY Element System.

Le remplacement consiste en un remplacement du produit défectueux par un autre produit de même type, nature et qualité. Si la fabrication du produit concerné a été arrêtée au moment de la notification du défaut, DIY Element System est autorisée à fournir un produit comparable.

Les produits, qui peuvent être transportés sans difficulté (par ex. en voiture), et pour lesquels un droit de garantie a été revendiqué en se référant à cette garantie, doivent être envoyés avec la notification du défaut au détaillant, chez qui le premier client a acheté le produit, ou à DIY Element System. La facture d'achat du premier client mentionnant la date d'achat doit être jointe au produit. Lors de l'expédition, l'expéditeur supporte le risque encouru lors du transport. DIY Element System ne rembourse aucun frais d'envoi, de transport, d'infrastructure ni de main d'œuvre.

En cas de remboursement du prix d'achat, DIY Element System le notifiera par écrit au consommateur. Le consommateur doit alors retourner le produit à DIY Element System et obtient en retour le remboursement du prix d'achat.

Effet de la garantie

La présente garantie ne prend effet qu'avec une installation correcte, une utilisation conforme à la notice de montage et aux règles reconnues de la technique et une utilisation conforme aux notices techniques et aux indications relatives aux charges fournies par DIY Element System.

Parmi cela, les canalisations d'eau, de gaz et de courant doivent avoir été localisées avant l'installation du produit pour éviter des dommages ultérieurs, causés par les trous de perçage pour la fixation des rails muraux.

Les indications relatives aux charges et la notice de montage peuvent être obtenues sur le lieu d'achat et peuvent aussi être téléchargées sur www.element-system.com.

Étendue des droits à la garantie

Sont exclus de la garantie :

- De légers écarts entre la nature réelle des produits DIY Element System et la nature théorique qui n'ont que des conséquences insignifiantes sur la valeur d'usage ;
- Les dommages résultant d'environnements, de produits de nettoyage et de produits chimiques agressifs ainsi que les erreurs de fonctionnement et de manipulation ;
- Les défauts sur le produit causés par l'installation, le transport et la marche d'essai du produit concerné ;
- Les dommages ayant été causés par le produit DIY Element System défectueux et
- les produits destinés aux salons, etc.

La garantie devient caduque

- Le non-respect de la notice de montage ;
- Un montage ou une réparation non effectué(e) correctement ;
- Les dommages sur le produit ayant été causés par le vendeur ou par un tiers ;
- Les dommages résultant d'une utilisation normale ou ayant été causés intentionnellement ; en cas de négligence, une co-responsabilité sera établie de façon consensuelle ;
- Une installation ou une sollicitation du produit non conforme ;
- Les produits qui sont ou ont été utilisés de manière contraire au but assigné ;
- Dommage dû à un cas de force majeure, surtout en cas de catastrophes naturelles, par ex. inondations, incendies ou dommages causés par le gel.

Exclusion de garantie

Si un défaut du produit ne rentre pas dans le champ d'application de la présente garantie, le consommateur supporte l'ensemble des coûts, en particulier les coûts d'expédition et de rapatriement du produit concerné ainsi que tous les coûts de main d'œuvre occasionnés par la vérification du produit.

S'il est prouvé que le défaut ne repose pas sur un vice de matériel, de fabrication ou de construction, DIY Element System décide au cas par cas si une réparation du défaut peut être réalisée à titre de faveur. Dans ce cas, le consommateur ne peut prétendre à une élimination du défaut.

Dispositions légales

La présente garantie n'affecte pas les droits du consommateur qui résultent des prescriptions légales obligatoires. Les droits les plus favorables au consommateur ne sont pas diminués. De même, les droits dont bénéficie le premier client ou le consommateur vis-à-vis du vendeur, chez qui le produit a été acheté par le premier client, ne sont pas affectés.

Lieu d'exécution, tribunal compétent et droit applicable

Le lieu d'exécution est Rottenacker, en Allemagne. Sauf disposition légale contraire, le tribunal compétent est à Ulm, en Allemagne. Pour la garantie, le droit allemand est exclusivement applicable à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM) et des règles de conflit des lois.

DIY Element System GmbH
Stettiner Str. 1
89616 Rottenacker